Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/10/2026 - B2026/063259 - 2005 B 00937 - 480 990 142 - 2B CLIM

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2BCLIM** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 49 rue des Brosses 69780 MIONS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 8 0 9 9 0 1 4 2 0 0 0 5 5 — Néant ☐ *

Copie certifiée conforme
Le Président,

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31032026 Net 3	N-1 31032025 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH	5 000	AI	5 000	5 000
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		202 340
	Constructions	AP	9 451	AQ 6 387	3 064	193 191
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 648	AS 10 695	2 953	3 928
	Autres immobilisations corporelles	AT	422 857	AU 378 813	44 045	81 773
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	10 320	BE	10 320	10 320
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	11 800	BI	11 800	1 800
	TOTAL (II)	BJ	**473 077**	BK **395 895**	**77 182**	**498 353**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	32 596	BM	32 596	41 364
	En cours de production de biens	BN	5 451	BO	5 451	3 000
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	610 479	BY 2 605	607 874	1 212 221
	Autres créances (3)	BZ	57 289	CA	57 289	85 986
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 727 964	CG	1 727 964	1 668 038
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	47 739	CI	47 739	100 073
	TOTAL (III)	CJ	**2 481 518**	CK **2 605**	**2 478 913**	**3 110 682**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 954 595**	1A **398 501**	**2 556 095**	**3 609 034**

Renvois (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR 2 762

Clause de réserve de propriété * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS 2BCLIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 12 000)	DA	12 000	12 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 200	1 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	668 718	1 413 070
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**357 669**	**455 648**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 039 588**	**1 881 918**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 383	95 807
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 413	11 936
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	477 888	829 457
	Dettes fiscales et sociales	DY	302 162	512 042
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	515 777	28 097
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	211 883	249 777
	TOTAL (IV)	EC	**1 516 507**	**1 727 116**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 556 095**	**3 609 034**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 514 094	1 686 241
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 002	2 102

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS 2BCLIM** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	5 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	202 340	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	286 460	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants M2]	KP	9 451	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3]	KS	13 648	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	98 094	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	338 470	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	49 499	LC		LD	3 991
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	997 963	LO		LP	3 991
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P	10 320	1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 800	1U		1V	10 000
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ	12 120	LR		LS	10 000
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 015 083	ØH		ØJ	13 991

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	5 000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	202 340	LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	286 460	MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	9 451	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	13 648	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	98 094	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	54 665	MQ	283 806	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	12 532	MT	40 958	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	555 997	NH	445 957	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		OX		ØY		ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	10 320	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 800	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	22 120	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		OK	555 997	ØL	473 077	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Exercice N clos le : 31 03 2026

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2BCLIM — Néant ☐*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : SAS 2BCLIM — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	97 301	PN	6 270	PO	103 571	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 419	PW	968	PX		PY	6 387
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 720	QA	975	QB		QC	10 695
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	94 037	QE	1 283	QF		QG	95 319
	Matériel de transport	QH	269 358	QI	33 860	QJ	54 665	QK	248 554
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40 895	QM	6 577	QN	12 532	QO	34 940
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**516 730**	QV	**49 933**	QW	**170 768**	QX	**395 895**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**516 730**	ØP	**49 933**	ØQ	**170 768**	ØR	**395 895**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2026

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS 2BCLIM** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	44 357	6U		6V	41 752	6W	2 605	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**44 357**	TY		TZ	**41 752**	UA	**2 605**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**44 357**	UB		UC	**41 752**	UD	**2 605**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	41 752			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2BCLIM** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	11 800	UV		UW	11 800	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 762				2 762	
	Autres créances clients	UX	607 717		607 717			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 814		1 814			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	34 284		34 284			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 998		19 998			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 194		1 194			
	Charges constatées d'avance	VS	47 739		47 739			
	TOTAUX	VT	**727 308**	VU	**712 746**	VV	**14 562**	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 002	1 002		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	5 381	5 381		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	477 888	477 888		
Personnel et comptes rattachés		8C	74 200	74 200		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	87 990	87 990		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	135 611	135 611		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 361	4 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	503 468	503 468		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 309	12 309		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	211 883	211 883		
TOTAUX		VY	**1 514 094**	VZ **1 514 094**		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	45 176			

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL 256 652

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2BCLIM** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31032026**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	357 669
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	868
	Amendes et pénalités	WJ	868	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	114 112
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	2 000
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	474 649

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	1 200
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt ded exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt ded exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	1 200

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	473 449	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	473 449	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 2BCLIM** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 2BCLIM** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	455 648
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	**455 648**

AFFECTATIONS (1)

Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	(124 352)
Dividendes	ZE	580 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau (NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	
TOTAL II	ZH	**455 648**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 : 270 020)	YQ	183 329	204 079
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	618 067	1 220 738
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 : 61 694)	XQ	63 907	70 926
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	187 592	139 883
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	48 187	39 704
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES :)	ST	632 323	417 432
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**1 550 076**	**1 888 682**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	11 848	10 021
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS :)	9Z	21 968	24 226
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**33 816**	**34 247**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	802 697	1 123 111
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	426 076	484 870
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *	ØB	736 633	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

REGIME DE GROUPE *

Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe . résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et conformément à l'ensemble des règlements qui l'ont modifié depuis.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 556 095** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 982 463** euros et un total **charges** de **4 624 793** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **357 669** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.
Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Règles et Méthodes Comptables

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Bâtiments : .....20 à 50 ans en mode linéaire
Matériel et Outillage : .....05 à 10 ans en mode linéaire
Matériel roulant : .....03 à 05 ans en mode linéaire
Mobilier : .....3 à 10 ans en mode linéaire
Matériel de bureau : .....3 à 05 ans en mode linéaire
Agencements et installations : .....10 à 20 ans en mode linéaire

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits Constatés d'avance

Les contrats d'entretien (PCA) font l'objet d'une répartition de la maintenance annuelle sur 12 mois à partir de la signature du contrat.

Autres informations

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC

Règles et Méthodes Comptables

n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce nouveau règlement modifie notamment la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges ainsi que certaines règles de classement des produits et charges.

L'application de ce texte constitue un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général. Conformément aux dispositions transitoires, les impacts liés à ce changement de méthode ont été déterminés et comptabilisés selon les principes prévus par le règlement.

Sur cet exercice 2025, il n'y a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et, sur le compte de résultat. L'incidence sur le résultat d'exploitation et sur le résultat courant est nulle.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026
Total des Produits à recevoir		**39 543**
Autres créances clients		**39 543**
FACTURES A ETABLIR	*39 543*	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026
Total des Charges à payer		**198 176**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**5**
Intérêts C.N E. 222180101211	*5*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**86 998**
FOURNISSEURS - FACT, NON PARVE	*86 998*	
Dettes fiscales et sociales		**111 174**
PERSONNEL-AUT.CHARGES A PAYER	*74 200*	
CHARGES SOCIALES - CHARGES A P	*34 367*	
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	*2 607*	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		47 739	**47 739**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**47 739**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/03/2026
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		211 883	**211 883**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**211 883**

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/03/2026
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Capital social

		31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 200,00	10,0000	12 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**1 200,00**	**10,0000**	**12 000,00**

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/03/2026
Valeur à la signature du contrat				**270 020**	**270 020**
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
Dotations de l'exercice					
Cumul des exercices antérieurs					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
Redevances de l'exercice				52 830	52 830
Cumul des exercices antérieurs				41 739	41 739
TOTAL				**94 569**	**94 569**
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				54 714	54 714
entre 1 et 5 ans				118 184	118 184
à plus de 5 ans					
TOTAL				**172 898**	**172 898**
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans				10 431	10 431
à plus de 5 ans					
TOTAL				**10 431**	**10 431**

2B CLIM
Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 €uros
Siège social : 49, Rue des Brosses,
69780 MIONS
480 990 142 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 357 669,43 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	357 669,43 €uros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 026 387,92 €uros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 SEPTEMBRE 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société LVEF
Eric MISSONNIER